



Monsieur Jacques ARMESTO
Garde Champêtre Chef-Principal
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite
Président National de la FNGC
Mairie de 34330 LA SALVETAT sur AGOUT.
Tel: 0607089120/Fax: 0467975281
E-MAIL: president.fngc@wanadoo.fr

Proposition de loi portant sur la sécurité globale

Création d'un groupe de travail mutualisé et constitué de :

Le Syndicat mixtes des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin

Le S.N.E-Police rurale et de l'Environnement

La Fédération Nationale des gardes champêtres communaux et intercommunaux de France.

Notre constat : La proposition de loi relative à la sécurité globale, n'a de globale que le titre, puisqu'elle ignore les vicissitudes du monde rural, le rôle des maires et celui des gardes champêtres, lesquels contribuent aux missions de sécurité intérieure et de police dans les territoires ruraux.

Parler de sécurité **globale** en ignorant la ruralité revient à n'évoquer que des problématiques de sécurité uniquement urbaine !

Notre attention se focalise souvent suite des à actions souvent dramatiques, lesquelles sont largement médiatisées à grand renfort de détails et d'analyses. Mais il semble essentiel que cette proposition de loi, englobe également, la sécurité du monde rural, de nos villages et de nos

campagnes, en donnant aux 900 gardes champêtres territoriaux, principalement en charge de la police dans nos campagnes et dans l'espace périurbain, de missions de police, de sécurité et de tranquillité publiques.

En effet, la sécurité si elle se veut globale, doit intégrer la globalité des problèmes sécuritaires, et les débats autour de la proposition de loi relative à la sécurité globale en sont un endroit propice. Pourtant, comme Sylvain Tesson l'exprime si justement *Sur les chemins noirs* (2016), il y a encore « *une géographie de traverse pour peu qu'on lise les cartes, que l'on accepte le détour et qu'on force les passages* ».

La France du monde agricole, des campagnes et des bourgs ruraux a l'impression d'être très souvent, une France oubliée, négligée où le calme tranquille et bucolique de ses merveilleux endroits que le monde entier nous envie parfois, suffit à laisser croire que tout y va pour le mieux. Certes ! Mais pour combien de temps encore cette image va perdurer ? La réalité est parfois tout autre, le tissu social de la ruralité change, évolue, autres temps, autres mœurs ! La Sécurité dans nos campagnes est aussi indispensable et vitale que celle de nos villes. Les Maires des communes rurales ne sont-ils pas confrontés aux difficultés du bien vivre ensemble ? Eux-aussi doivent prévenir, anticiper et sécuriser. Souvent avec de maigres moyens, mais des responsabilités identiques.

Les Maires ruraux, souvent éloignés de la gendarmerie la plus proche, n'ont souvent, lorsqu'ils en disposent encore, qu'un garde champêtre à disposition, pour faire appliquer leurs pouvoirs de police. Oui ! À la campagne c'est le garde champêtre, véritable policier rural, qui veille à l'application des lois et des règlements, qui y exerce la police de proximité...

Mais les gardes champêtres, qui sont-ils aujourd'hui ? Tantôt vu comme les dinosaures des temps modernes, tantôt comme gardiens du bien vivre ensemble, ce policier des campagnes est très souvent oublié, relégué dans l'imaginaire collectif, à des images d'Epinal notamment, celle d'un fonctionnaire crieur public battant du tambour sur la place centrale du village, mission qui cache son véritable statut précisé par le décret 94-731 du 24 août 1994, le reconnaissant comme policier rural.

En effet, par méconnaissance et manque d'intérêt, le métier de garde champêtre peine à évoluer depuis sa naissance en 1791, de par la volonté de la représentation nationale. Depuis des années nous menons un incessant combat auprès du ministère de l'intérieur, dont le projet est de nous faire disparaître car jugés d'aspect trop vieillot. Et pourtant à y

regarder de plus près, ses domaines de compétences et ses attributions judiciaires taillées sur mesures pour remplir ses missions, sont bien plus étoffées que celles des polices municipales.

Mais voilà, et c'est notre but ici, il est indispensable de réadapter l'outil garde champêtre, aux enjeux actuels dans certains domaines où il est déficitaire.

Aussi, quand nos parlementaires devront discuter de la PPL la sécurité « globale » au service des Français, ils ne doivent pas occulter la sécurité de celles et ceux qui vivent dans les communes rurales.

Dans le rapport de Madame THOUROT et Monsieur FAUVERGUE, à la définition d'un « continuum » de sécurité, ils ont préféré parler d'une sécurité « globale » au profit et avec nos concitoyens, qui met bien en évidence la participation de **tous** à sa construction et à sa mise en œuvre. Dans ce contexte, les acteurs de cette sécurité du quotidien et les populations des territoires ruraux posent une question en forme d'appel au secours : **De quel service public, de quelle sécurité bénéficieront-ils, s'il n'est pas question de la ruralité et de ses acteurs dont font partie les gardes champêtres ?**

Les gardes champêtres font-ils partis de cette « France périphérique » pour être à ce point méconnus ? Il suffit de nos jours de s'appuyer sur les moteurs de recherche Internet pour se documenter.

Et même si les gardes champêtres constituent un faible réservoir d'agents de police spécialisés dans la police rurale et dans l'application des pouvoirs de police des maires qui les emploient, ils doivent être soutenus et confortés dans leurs actions de prévention, de maintien du lien social et de verbalisation.

Bien sûr me direz-vous, les campagnes peuvent encore compter sur la gendarmerie nationale. Mais force est de constater que les réorganisations qu'a connues cette Institution ces dernières décennies n'en font plus une force si proche et si accessible qu'autrefois. Nous en voulons pour preuve les fermetures des brigades locales, les réorganisations territoriales successives, les regroupements d'unités...

Dans certains coins de notre France « profonde », les gardes champêtres restent ainsi les seuls fonctionnaires dépositaires de l'autorité publique qui d'ailleurs font bien plus que faire respecter les lois et les règlements mais s'attachent aussi à accorder du temps aux plus vulnérables en maintenant une forme de lien social.

Les Gardes champêtres sont aujourd'hui les éclaireurs de la ruralité, un service de police et de sécurité intérieure de proximité

En conséquence, La proposition de loi relative à la sécurité globale doit inclure les gardes champêtres qui constituent - rappelons le si besoin - un cadre d'emplois à part entière de police municipale, en charge de la police des campagnes.

Merci de votre attention.

Le groupe de contact de la FNGC

F.N.G.C.
www.gardechampetre-fngo.fr

Jacques ARMESTO (Président)

Gilles GUIRAUD (Président-adjoint)

Christian COMIN (Vice-Président)

Le groupe de travail du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, sous la direction de sa directrice, Madame Sylviane Peter

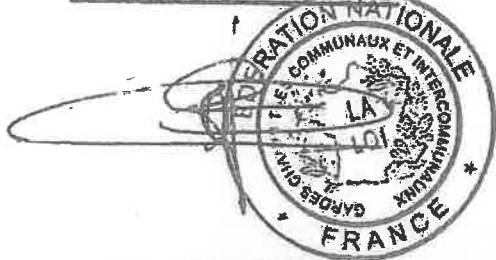
Le groupe de travail du SNE-Police rurale et de l'environnement, sous la direction de Monsieur Hervé BENAZERA, chef de brigade des gardes champêtres du Havre-Est.

Qui ont contresigné le présent document afin de sensibiliser l'ensemble des parlementaires sur l'oubli de la sécurité des territoires ruraux et des missions des gardes champêtres territoriaux dans cette proposition de loi.

La proposition de loi sécurité globale est pourtant adaptée à y inclure des mesures propres à la sécurité des territoires ruraux, et à réadapter nos compétences dans ce sens, afin de pouvoir traiter l'ensemble des problématiques que nous y rencontrons.

Jacques ARMESTO

Hervé BENAZERA



Le Président du syndicat mixte

